

Décision n° 299-2022

Service : Marchés Publics

Objet : Missions de coordination SPS et de contrôle technique pour les travaux relatifs à la rénovation d'un bâtiment du centre BIZET (Phase 1)

Page 1 / 1

Le Maire de la Commune de Villers-lès-Nancy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Villers-lès-Nancy en date du 25 mai 2020 portant délégation de certains de ses pouvoirs à M. le Maire ;

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer la mission de contrôle technique à la société SOCOTEC, 1, rue du Clocher de Vézelize, 54230 CHAVIGNY, pour un montant de 2 550,00€ H.T.

Article 2 : D'attribuer la mission de coordination SPS à la société BUREAU VERITAS, située 21, rue Antoine de Saint-Exupéry, 54 710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY, pour un montant de 2 220,00 € H.T.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil Régional,**

François WERNER